

Département des Yvelines

Arrondissement de Rambouillet

Canton de Chevreuse

Commune de Voisins-le-Bretonneux

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

ARRÊTÉ DU MAIRE
N° ARG 2014 - 219

Objet : instauration de feux tricolores au carrefour des rues de la Mérantaise et Victor Hugo - réglementation du régime de priorité

Le Maire de la ville de Voisins-le-Bretonneux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-1 à L. 2213-3, L. 2215-1,

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R110-1 à R110-3, R411-7, R411-25 à R411-28, R412-29 à R412-33,

Vu le Code Pénal, notamment son article R. 610-5,

Vu l'Arrêté ministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'arrêté ministériel du 21 juin 1991 modifié relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Considérant qu'il convient d'améliorer la sécurité des piétons et des usagers des véhicules et d'améliorer la fluidité de la circulation en aménageant et réglementant le régime de priorité par la mise en place de feux tricolores au carrefour de la rue de la Mérantaise et de la rue Victor Hugo,

Considérant qu'à la suite de cet aménagement, il appartient à l'autorité municipale, dans l'intérêt de la sécurité publique, de prendre toutes les mesures relatives à la circulation sur ces voies,

ARRÊTE

Article 1 : dispositif

Au carrefour de la rue de la Mérantaise et de la rue Victor Hugo, la circulation est réglementée par des feux tricolores.

Article 2 : piétons

Des signaux bicolores seront également installés sur les supports de feux, afin de permettre le passage des piétons.

Article 3 : signalisation

Les signalisations horizontale et verticale réglementaires correspondantes sont mises en place et entretenues par la Communauté d'agglomération de Saint Quentin en Yvelines.

Article 4 : infractions et sanction

Les services de Police sont habilités à apporter toutes les dispositions modificatives ou complémentaires au présent arrêté.

Ils sont chargés également de faire respecter le présent arrêté et pourront appliquer les sanctions prévues par les textes à cet effet.

Article 5 : exécution de l'arrêté

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Commissaire de Guyancourt, Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Versailles, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Copie de cet arrêté sera transmise à :

- ◆ Madame la Commissaire de Police de Guyancourt.
- ◆ Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Versailles.
- ◆ Monsieur le Chef de la Police Municipale.
- ◆ Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération de Saint Quentin en Yvelines.
- ◆ Monsieur le Maire de la commune de Magny les Hameaux.
- ◆ Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.
- ◆ Madame la Présidente du Conseil de quartier « Centre Village ».
- ◆ Monsieur le Président de l'ASL « Chamfleury ».
- ◆ Monsieur le Responsable du service Infrastructures Voirie.
- ◆ Madame la Responsable du service Communication.

Fait à Voisins-le-Bretonneux, le 23/11/14


Christophe GOUX
Conseiller municipal,
délégué à la Voirie,
aux Infrastructures et à la Propreté,
par délégation du Maire



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

- ◆ Transmis au représentant de l'État le : 30/10/14
- ◆ Publié le :


Christophe GOUX
Conseiller municipal,
délégué à la Voirie,
aux Infrastructures et à la Propreté,
par délégation du Maire



Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Instauration de feux tricolores au carrefour des rues de la Mérantaise et Victor Hugo - réglementation du régime de priorité

Date de transmission de 30/10/2014

l'acte :

Date de réception de 30/10/2014

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : ARG2014-219 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217806884-20141029-ARG2014-219-AR

Date de décision : 29/10/2014

Acte transmis par : Priscillia DE ALMEIDA

Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.3. Voirie